

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

18 SEPTEMBRE 2008

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 39

OBJET

**Désignation de  
représentants du Conseil  
Municipal au Conseil  
d'Administration de  
l'Établissement Public  
Local d'Enseignement  
« Collège et Lycée  
International »**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 19 septembre 2008  
par voie d'affichages  
notifié le .....  
transmis en Sous-Préfecture  
le 28 octobre 2008  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 28 octobre 2008

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint  
des Services

  
François LANSIART

L'an deux mille huit, le 18 septembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 11 septembre deux mille huit, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Madame BÈLE, Monsieur CHARREAU, Madame ROCCHETTI, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADI, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

Avaient donné procuration :

Monsieur BATTISTELLI à Madame de CIDRAC  
Monsieur LEBRAY à Madame BOUTIN  
Monsieur HAÏAT à Monsieur BAZIN d'ORO  
Madame TÉA à Madame de JOYBERT  
Monsieur QUÉMARD à Monsieur PÉRICARD

Était absente :

Madame RHONÉ

Secrétaire de Séance :

Madame BÈLE

N° DE DOSSIER : 08 G 15 h

**OBJET** : DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT « COLLEGE ET LYCEE INTERNATIONAL »

**RAPPORTEUR** : Monsieur le Maire

---

**Mesdames, Messieurs,**

En application de l'article L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), le Conseil Municipal procède à la désignation de ses membres pour siéger au sein d'organismes extérieurs aux conditions prévues dans les textes régissant des organismes.

Le Bulletin Officiel de l'Education Nationale prévoit que les représentants de la Ville dans les Conseils d'Administration des collèges et des lycées situés sur son territoire doivent être désignés par l'assemblée délibérante.

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la désignation de ses représentants au Conseil d'Administration de l'Établissement Public Local d'Enseignement « Collège et Lycée International » comme suit :

**Collège :**

**Titulaires** : Madame Marta de CIDRAC, Monsieur Benoît BATTISTELLI, Madame Marilena ROCCHETTI

**Suppléants** : Monsieur Maurice SOLIGNAC, Madame Camille PERNOD-RONCHI, Monsieur Pascal FAVREAU

**Lycée :**

**Titulaires** : Madame Christine USQUIN, Monsieur Jean STUCKERT, Monsieur Fabrice RAVEL

**Suppléantes** : Madame Marta de CIDRAC, Madame Marie-Hélène MAUVAGE, Madame Marilena ROCCHETTI

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

DÉSIGNE, après avoir procédé réglementairement aux opérations de vote, par 38 voix sur 38 votants :

- Madame Marta de CIDRAC, Monsieur Benoît BATTISTELLI, Madame Marilena ROCCHETTI **titulaires,**
- Monsieur Maurice SOLIGNAC, Madame Camille PERNOD-RONCHI, Monsieur Pascal FAVREAU **suppléants,**

pour représenter la Ville de Saint-Germain-en-Laye au Conseil d'Administration de l'Établissement Public Local d'Enseignement « **Collège International** »,

- Madame Christine USQUIN, Monsieur Jean STUCKERT, Monsieur Fabrice RAVEL **titulaires**,

- Madame Marta de CIDRAC, Madame Marie-Hélène MAUVAGE,  
Madame Marilena ROCCHETTI **suppléantes**,

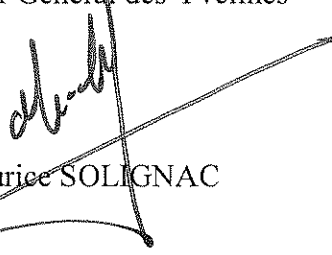
pour représenter la Ville de Saint-Germain-en-Laye au Conseil d'Administration de l'Établissement  
Public Local d'Enseignement « **Lycée International** ».

POUR EXTRAIT CONFORME  
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,

Pour le Maire,

Le 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint,

Conseiller Général des Yvelines

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Solignac', is written over a large, thin, diagonal line that spans across the signature area.

Maurice SOLIGNAC